



Conseil général Boussens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 29 OCTOBRE 2009**

Présidence : M. Patrick ROBERT, Président

Présents : 39 membres

Excusés : 13 membres, soit :

MM. Luc Bergeron, Dominique Berset, Pierre Borgeaud, Fredy Gaudard, Pierre Henny, Jean-Claude Mounir, Silvano Cardamoni, Mmes Emmanuelle Abt, Christine Arizanov, Sandra Berset, Monique Frias, Anne Martin-Lederrey, Catherine Seylaz

Absents : 9 membres (non excusés), soit :

MM. Michel Arnaud, André Baumann, Olivier Decroes, Christian Eggenberger, Philippe Favre, Eric Huber, Thierry Laville, Thierry Moisan, Robert Tomatis

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal, assermentation de nouveaux membres du Conseil général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
- 2.- Préavis municipal N° 5/2009 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2010
- 3.- Préavis municipal N° 6/2009 concernant une demande de crédit d'études en vue de la modernisation et de l'agrandissement du café-restaurant *Le Boussinois* ainsi que du réaménagement de la place du village
- 4.- Divers

1.- APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé,

La secrétaire procède à l'appel.

Modifications apportées dans le PV de la séance du Conseil général du jeudi 25 juin 2009 : M. Jean Gumy était excusé et non absent, d'autre part en ce qui concerne la question de M. Philippe Monod au sujet des mises à l'enquête, celui-ci demandait si l'on pouvait mentionner sur le site de la commune le lien de www.camac.vd.ch. Monsieur le syndic répond qu'il en prend note.

Suite à ces deux remarques, le PV est adopté.

Le Président procède à l'assermentation de 2 nouveaux membres, soit : M. Patrick Dizerens et M. Claude Rapin

Le Conseil général se compose de 61 membres.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président fait part de la visite du Préfet du 15 octobre 2009 et informe le Conseil que la présentation de l'ensemble des documents du bureau était en ordre.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Luc Mouron nous informe qu'une nouvelle péréquation est prévue.

Il nous donne la situation actuelle de la péréquation, avec le solde net et la facture sociale concernant notre commune, soit :

Budget 2008	CHF 342'909
Décompte final	CHF 475'144 (env. CHF 132'000 de plus à payer, soit + 39%)
Budget 2009	CHF 507'669 (+ 7%)
Budget 2010	CHF 611'855 (+ 21%)

Puis il nous parle de la future péréquation, dont le projet doit encore être accepté, soit :

- le système devrait se simplifier au niveau de la calculation (plus de logarithme)
- le taux communal perd de son influence
- une bascule de 5,6 points d'impôts des communes au canton, contre une prise en charge supplémentaire correspondante du canton
- une première estimation nous annonce une perte de 3,6 points (soit environ CHF 83'000) pour notre commune dans ce nouveau système de péréquation.

La base de calcul étant compliquée (2008/2009 + bascule intégrée) il nous est difficile d'en connaître pour l'instant le résultat exact.

Par contre, il pense que ce projet risque de passer, car il y a une majorité de communes pour lesquelles l'effet serait neutre ou favorable.

Monsieur Luc Mouron nous annonce que l'ARGDV (association région Gros-de-Vaud) a choisi un nouveau secrétaire, en la personne de M. Fluckiger, qui entrera en fonction début 2010.

En ce qui concerne la déchetterie, le projet est actuellement à l'enquête.

D'autre part, la gérance du bâtiment B situé au centre du village, a demandé de mettre à ban les places de stationnement afin d'éviter le parcage sauvage. La municipalité profite de cette occasion pour faire de même avec les places réservées au restaurant (mise à ban) et celles situées à côté de la grande salle (le stationnement sera limité dans le temps).

Il nous informe qu'un contrôle de la vitesse a été opéré dans notre village en date du 3 septembre dernier de 07h35 à 08h35 à la Grand-Rue 26. Sur 120 véhicules contrôlés, 8 ont été dénoncés (6.7%) et que lors d'un deuxième contrôle le 16 septembre de 13h15 à 14h45 à la Grand-Rue 11A 144 véhicules ont été contrôlés, 13 dénoncés (9%) et que la moyenne cantonale est de 7,3%.

Lors des élections communales en 2011, la Municipalité ne déposera pas de préavis pour passer à un conseil communal.

Et une modification de la loi cantonale sur la protection des données qui rend caduque la commission communale de recours en matière informatique, commission qui est prévue à l'art. 21 de notre règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles.

Les contestations sont désormais adressées au préposé cantonal à la protection des données et à l'information ou au Tribunal Cantonal directement. Il y aura donc lieu d'adapter le règlement.

Avant-dernier point sur la gravière de Bettens, dont la commune voisine mène un projet de réaménagement de sa gravière, actuellement en phase de consultation auprès des communes de la région.

Enfin le dernier point : un apéritif sera servi en fin de séance.

2.- PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2009 RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2010

Monsieur Jean Rossier, rapporteur de la commission des finances nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le Président passe au vote.

Le préavis municipal N° 5/2009 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2010 est adopté, sans avis contraire.

3.- PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2009 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE EN VUE DE LA MODERNISATION ET DE L'AGRANDISSEMENT DU CAFE-RESTAURANT *LE BOUSSINOIS* AINSI QUE DU REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Monsieur Etienne Vermeulen, rapporteur de la commission des finances nous donne lecture du rapport avec avis de refus du préavis.

Le président demande à la commission de compléter oralement son rapport en informant l'assemblée sur le coté strictement financier du préavis.

M. Vermeulen répond que du côté financier, la commune pourrait assumer ces frais d'étude.

Monsieur André Hagen soulève différents points relatifs à ce sujet, à savoir :

- que le conseil général avait demandé l'aménagement de la place du village et que maintenant la Municipalité y ajoute la transformation du *Boussinois*
- sur le choix du bureau Ensemble Architecture et Urbanisme SA mandaté pour cette étude car il se demande si il y aura aussi un dépassement du budget, comme ce fut le cas avec la réhabilitation de l'ancien collège
- que dans le plan d'investissement 2006-2011, accepté par le Conseil, ne figure nullement le *Boussinois*, mais d'autres projets sur lesquels on pourrait revenir.

Monsieur Hagen propose donc de refuser le préavis N° 6/2009

Monsieur Luc Mouron précise que le préavis est une demande de crédit d'étude et non pas une demande de travaux. Le souci de la Municipalité est de savoir si le projet est susceptible d'être prêt et d'être accepté en temps voulu. Par contre, si le conseil général préfère attendre pour ce projet il en sera de même pour la Municipalité, et la chose qui risque d'arriver serait la fermeture du *Boussinois* durant quelque temps.

Monsieur Jacques Dufour reprend les propos de Monsieur André Hagen et déclare lui aussi qu'il ne fait pas confiance au bureau Ensemble Architecture et Urbanisme SA et ne voit pas la raison d'agrandir le *Boussinois*.

Monsieur Luc Mouron précise que, selon M. Dubey, le restaurant devrait être agrandi pour être rentable.

Puis suivent différentes discussions dont il en ressort, de la part du Conseil Général, que le café-restaurant le *Boussinois* et la place du village devraient faire l'objet de deux préavis distincts.

De son côté, la Municipalité pense que ces deux sujets sont liés et souhaite en connaître le coût total. Elle précise également que si les travaux étaient attribués à Ensemble Architecture et Urbanisme SA le coût de l'étude de CHF 50'000 serait déduit de la facture finale.

Plus personne ne demandant la parole, le Président passe au vote. Le bulletin secret est demandé.

Le Préavis N° 6/2009 concernant une demande de crédit d'étude est rejeté par :

28 non

10 oui

1 bulletin blanc

4.- DIVERS

Monsieur Etienne Vermeulen remercie la Municipalité pour son site Internet sur lequel on peut voir entre autre ce qui touche à la déchetterie et demande s'il serait éventuellement possible de publier sur le site différents documents tels les procès-verbaux, budget, etc.

Monsieur Samuel Morier a reçu une information sur la récupération des plastiques utilisés par les agriculteurs pour faire les balles de paille ou foin et s'il doit acheter une machine pour la récupération de ce plastique.

Monsieur Luc Mouron lui dit que ce n'est pas une décision municipale, mais que la municipalité a reçu une lettre de Valorsa sur la gestion des déchets qui a été transmise à tous les agriculteurs. La Municipalité va s'informer sur ce sujet et donnera une réponse précise.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clos la séance.

Il est 21h30.

Le Président

Patrick Robert



La secrétaire

Danièle Rochat

